



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 juillet et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 25 juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Etaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ -- Florence DALLY-DELGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT -- Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémie DEREMETZ - Théo COCHET -

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (Catherine GUTIERREZ) - Pierrette BROSSE (pouvoir à Claudette GUSELLA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Arnaud BROYER (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Claudette GUSELLA

Nombre de Membres :

En exercice : 22

Présents : 17

Représentés : 4

Absents : 1

N°2025.07.31.01 – Autorisation au Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une nouvelle Maison de Santé

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une nouvelle Maison de Santé avec l'entreprise et pour le montant suivants :

ENTREPRISE	Montant H.T du marché
SARL BOUILHOL, RAMEL ET BERNARD Agence 2BR 69009 LYON CEDEX	171 600 € H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.02 – Autorisation au Maire à signer le marché de prestation de services pour la fourniture de repas en liaison chaude destinés au Restaurant Scolaire et à l'Accueil Collectif de Mineurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public (Accord-cadre) de prestation de services pour la fourniture de repas en liaison chaude destinés au Restaurant Scolaire et à l'Accueil Collectif de Mineurs pour une durée de 4 ans et un montant maximum de 1 200 000 € H.T :

ENTREPRISE	OBJET	Prix unitaires H.T	Devis quantitatif estimatif Prix indicatif Hors Taxes annuel
SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES SODEXO Ecoles & Universités 78043 GUYANCOURT Cedex	Repas Adultes	3,89 € H.T	117 729, 05 € H.T
	Repas Enfants	3,94 € H.T	
	Pique-nique Adultes	3,89 € H.T	
	Pique-nique Enfant	3,94 € H.T	
	Mise à disposition du personnel	36 000, 00 € H.T	

Il est précisé que les prix unitaires seront révisés annuellement selon le cahier des clauses administratives particulières

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.03 – Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

20 Vote pour, 1 abstention (Jérémy DEREMETZ),

APPROUVE la modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

PRÉCISE que conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois,
- d'une publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département,

PRÉCISE que conformément à l'article L. 2131-1 au code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à :

- sa transmission à Madame la préfète,
- son affichage en mairie pendant un mois,

PRÉCISE qu'en outre, l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme indique que la présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités ci-après :

- son affichage en mairie durant un mois, sachant que la date à prendre en compte est celle du premier jour où l'affichage est effectué,
- la publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département.

PRÉCISE que conformément aux articles L. 153-44 et L. 153-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes :

- sa transmission à Madame la préfète,
- son affichage en mairie pendant un mois, sachant que la date à prendre en compte est celle du premier jour où l'affichage est effectué,
- La publication du PLU sur le portail national de l'urbanisme,
- La publication de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département.

N°2025.07.31.04 – Avenant n°1 à la convention de mandat pour la restauration des berges de la Chalaronne

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant la convention de mandat pour assurer la maîtrise d'ouvrage relative à la restauration des berges de la Chalaronne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.05 – Instauration d'une pénalité relative à l'absence d'enfant à l'Accueil Collectif de Mineurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer une pénalité de 30 € par jour d'absence non justifié (motif de santé ou motif familial impérieux) d'un enfant à l'Accueil Collectif de Mineurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.06 – Décision Modificative n°1

INVESTISSEMENT

Article (Chap.) – Opération	Dépenses				Recettes			
	Budget Primitif (avec RAR)	Virement de crédit 1	Décision modificative 1	Total	Article (Chap.) Opération	Budget primitif	DM1	Total
2131 (21) - 307 : Bâtiments publics	12 050,00	- 2 500,00	-1 500,00	8 050,00				
2157 (21) – 084 : Matériels et outillage	3 250,00	0,00	250,00	3 500,00				
2051 (20) -312 Concessions et similaires	0,00	0,00	1 250,00	1 250,00				
			0,00					

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de procéder à la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget principal de la commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

N°2025.07.31.07 – Révision libre de l'attribution de compensation des communes membres de la Communauté de communes Val-de-Saône-Centre à compter 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la révision libre de l'attribution de compensation qui sera à réclamer à la Communauté de Communes Val de Saône Centre fixée de la manière suivante pour la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne :

Communes	Attribution de compensation en vigueur	Révision libre proposée	Attribution de compensation proposée
Saint-Didier-sur-Chalaronne	- 8 900 €	+ 35 179 €	26 279 €

AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

N°2025.07.31.08 – Acceptation de la subvention du Fonds de Concours de la Communauté de communes Val de Saône Centre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE l'attribution des fonds de concours intercommunaux pour l'investissement relatifs à l'aménagement de voirie et autres projets communaux hors projet touristique de la manière suivante :

- La requalification de la rue de Merèges et du carrefour de la rue Joseph Berlioz pour un montant maximum de 15 000€

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

N°2025.07.31.09 – Projet de mutualisation relatif à l'entretien du Stade des Petits Oiseaux, propriété de la commune de Thoissey

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

15 Votes Pour, 4 abstentions (Matthieu ROLLET, Arnaud BROYER, Françoise DURAND, Gilles LATTARD)

DONNE un avis favorable au projet de mutualisation relatif à l'entretien du Stade des Petits Oiseaux assorti des prescriptions suivantes :

- Mise à disposition du stade auprès de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Mise à disposition du matériel de tonte au profit de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Mise en place d'une convention tripartite entre les trois communes
- Engagement d'une année sur le contrat de location du matériel de tonte

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

N°2025.75.31.10 – Règlement intérieur relatif au service de portage des supports culturels

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur relatif au service de portage des supports culturels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

N°2025.07.31.11 – Crédit d'une servitude de tréfonds pour le passage du réseau des eaux usées depuis la parcelle cadastrée AP n° 247 au profit du Conseil départemental de l'Ain

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'une servitude de tréfonds entre la commune et le Conseil départemental de l'Ain pour faire passer le réseau d'eaux usées depuis la parcelle cadastrée AP n°247

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude de tréfonds correspondant et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.12 – Convention d'occupation temporaire pour une caméra de vidéoprotection avec le Conseil départemental de l'Ain

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire pour une caméra de vidéoprotection avec le conseil départemental de l'Ain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.07.31.13 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant T.T.C
24/06/2025	CARTE BLANCHE	VILLEFRANCHE	Porte clé - gravure - badge véh du CCAS	334,27 €
24/06/2025	CAUE DE L'AIN	BOURG EN BRESSE	Bulletin d'adhésion 2025	151,45 €
25/06/2025	GARRY	MACON	Réparation pot d'échappement	167,17 €
26/06/2025	CBI Diffusion	GUEREINS	Fournitures administratives	701,59 €
26/06/2025	SEDI Equipement	UZES	Livret mariages	337,61 €
26/06/2025	Evènements tendances	ARRADON	Livres parrainage	535,91 €
30/06/2025	SAS PASCAL GUINOT	MACON	Pose d'un avaloir et raccordement Pose d'un caniveau	3 360,00 €
01/07/2025	CODUMAT	MACON	Devis remise en état pivots côté	2 793,94 €
01/07/2025	JM'ELEC	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Devis Tableau Halle Chamerat	691,20 €
01/07/2025	MENUISERIE GUIDE	ILLIAT	Pose d'un rideau	8 250,00 €
04/07/2025	POLARIS	VILLEFRANCHE	Projet division rue Joseph Berlioz	2 196,00 €
04/07/2025	AV-EXPERTISE	VILLEFRANCHE	Expertise diagnostic rue Joseph Berlioz	380,00 €
07/07/2025	SIGNAUX GIROD	CHARNAY LES MACON	Panneaux et fournitures	593,48 €
07/07/2025	TDM	TOURNUS	Application peinture au sol signalisation voirie	6 550,36 €
08/07/2025	Sanithermic	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Devis Entretiens des Chaudières appareils de chauffage	3 057,60 €
08/07/2025	GARRY	MACON	Devis batterie HUSQVARNA	300,00 €
08/07/2025	GARRY	MACON	Fourniture d'une paire de râteau pliable	206,10 €
11/07/2025	Detect Réseaux	BOURG EN BRESSE	Devis Camping La Chalaronne	13 932,00 €
11/07/2025	Les Editions Sésames	Tournefeuille	Mandat administratif - Livres l'école F.DOLTO	188,00 €
21/07/2025	KILOUTOU	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Devis pour location Carotteuse et consommables	308,22 €
21/07/2025	AIN DOMICILE SERVICE	PERONNAS	Devis pour des ateliers de prévention des chutes et Accompagnement à la création d'un support de coordination	1 410,00 €
21/07/2025	ADELYA	SAINT PRIEST	Produits entretien	4 450,74 €
22/07/2025	POLARIS	REPLONGES	Devis alignement route d'Onjarc	1 500,00 €

N°2025.07.31.14 – Compte rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4374	DP 25 V0060	PENOT Patricia	ZY 250, 251 - Installation panneaux photovoltaïques
4375	DP 25 V0061	NEMOND Ludovic	AO 722 - Remplacement fenêtres existantes, pose bloc climatisation

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4376	DP 25 V0062	CRANCE Yoann	AR 204 - Installation panneaux photovoltaïques
4377	DP 25 V0063	D'AMBROSIO Denise	ZY 210, 211 - Détachement terrain à bâtir pour construction d'une maison d'habitation
4378	PC 25 V0023	SARL PHIMICY	ZY 329, 336 - Construction d'une maison d'habitation
4379	DP 25 V0004M01	DIMEO ENERGIE	ZX 69, 67, 200 - Modification d'une installation panneaux photovoltaïques
4380	PC 25 V0024	SCI DALTOM	ZV 264 - Construction d'un bâtiment à usage artisanal
4381	DP 25 V0064	BALIGAND Julien	ZV 138 - Installation panneaux photovoltaïques
4382	DP 25 V0065	SCI DESIDERADE	AP 064 - Réfection de la façade
4383	DP 25 V0066	KAZEK VOISIN Elodie	AP 100, 101 - Changement d'huisseries réfection d'une partie de la toiture
4384	Cub 25 V0030	FERNANDES Christopher	AR 132, 160 - Création d'un logement dans le bâtiment

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
Sans objet			

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 31 juillet 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Claudette GUSELLA